

ASSOCIATION DIOCESAINE DE GUADELOUPE

SERVICE DE L'ÉVÊCHÉ

97101 BASSE-TERRE

-----oOo-----

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

-----oOo-----



ASSOCIATION DIOCESAINE DE GUADELOUPE
Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE GUADELOUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe.

Cette note de l'annexe des comptes porte notamment sur la composition de l'actif immobilisé. « L'association est propriétaire de bâtiments culturels acquis après 1905. Selon les principes comptables généralement appliqués, les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée normale d'utilisation. Les archives comptables et administratives ne permettent pas de retracer le coût d'acquisition ou de connaître la valeur vénale des immeubles les plus anciens. Ces actifs sont répertoriés, mais sont valorisés forfaitairement sur la base d'1 € ». Elle évoque également les



Société de commissariat aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

problématiques liées à l'exhaustivité du patrimoine dans les comptes, la décomposition de certains actifs immobilisés ainsi que leurs modalités d'amortissement.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Nous avons porté une attention particulière à l'évolution des créances détenues par l'Association diocésaine en appréciant les risques de non-recouvrement de ces dernières et les éventuelles dépréciations qui s'imposeraient ;
- Une analyse des procédures de contrôle interne réalisée dans certaines paroisses a entre autres permis d'appréhender les risques existants sur l'appréhension des recettes notamment.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Société de commissariat aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Baie-Mahault, le 01 février 2019

Le Commissaire aux Comptes,

CABINET ACTIVE AUDIT
SARL au capital de 10 000 Euros
COMMISSARIAT AUX COMPTES
39 Rue Ferdinand Foresti - Imn. Orlando - Lot 44
ZI Jany - 97122 BAIE-MAHAULT
Tél : 0590 813 879 - Fax : 0590 257 384
Siret : 497 951 84R 00041 - APE 6920 Z

Steeve MANLIUS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 10/01/2019

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2017 (12 mois)				31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	48 678	43 702	4 975	0,01	5 852	0,02
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	639 399	14 887	624 512	1,74	79 200	0,23
Constructions	36 408 923	8 791 119	27 617 804	76,92	27 312 159	78,81
Installations techniques, matériel & outillage industriels	613 955	429 264	184 692	0,51	153 963	0,44
Autres immobilisations corporelles	1 861 933	1 242 718	619 214	1,72	515 401	1,49
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	234 901		234 901	0,65	404 174	1,17
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	4 658		4 658	0,01	4 638	0,01
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	2 496 665	2 486 305	10 360	0,03	1	0,00
Autres immobilisations financières	2 247		2 247	0,01	2 747	0,01
TOTAL (I)	42 311 359	13 007 996	29 303 363	81,61	28 478 134	82,17
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					18 779	0,05
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					51 431	0,15
. Personnel						
. Organismes sociaux	2 537		2 537	0,01		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	402 825	132 005	270 819	0,75	198 031	0,57
Valeurs mobilières de placement	4 051 070		4 051 070	11,28	3 822 190	11,03
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	2 215 192		2 215 192	6,17	2 021 367	5,83
Charges constatées d'avance	63 373		63 373	0,18	65 553	0,19
TOTAL (II)	6 734 997	132 005	6 602 992	18,39	6 177 352	17,83
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	49 046 356	13 140 001	35 906 354	100,00	34 655 486	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	457 352	1,27	457 352	1,32
Ecart de réévaluation	20 567 855	57,28	20 567 855	59,35
Réserves	304 898	0,85	304 898	0,88
Report à nouveau	7 201 900	20,06	7 037 263	20,31
Résultat de l'exercice	-22 473	-0,05	164 637	0,48
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation	1 315 454	3,66	1 315 454	3,80
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 905 359	5,31	1 928 250	5,58
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	31 730 345	88,37	31 775 709	91,69
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24 260	0,07	24 260	0,07
TOTAL (II)	24 260	0,07	24 260	0,07
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources	696 579	1,94	294 030	0,85
TOTAL(III)	696 579	1,94	294 030	0,85
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	2 521 329	7,02	1 652 843	4,77
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	150 134	0,42	107 279	0,31
Autres	759 527	2,12	801 364	2,31
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	24 180	0,07		
TOTAL(IV)	3 455 170	9,62	2 561 487	7,39
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	35 906 354	100,00	34 655 486	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens									
Prestations de services	4 382 222		4 382 222	100,00	4 478 594	100,00	-96 372	-2,14	
Montants nets produits d'expl.	4 382 222		4 382 222	100,00	4 478 594	100,00	-96 372	-2,14	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			30 823	0,70	38 970	0,87	-8 147	-20,90	
Cotisations									
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			155 829	3,56	127 292	2,84	28 537	22,42	
Autres produits			1 269 404	28,97	911 771	20,36	357 633	39,22	
Reprise sur provisions, dépréciations			17 600	0,40	17 600	N/S	0	N/S	
Transfert de charges			9 083	0,21	13 173	0,29	-4 090	-31,04	
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 482 740	33,84	1 091 206	24,36	391 534	35,88	
Total des produits d'exploitation (I)			5 864 961	133,84	5 569 800	124,36	295 161	5,30	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			17 616	0,40	19 289	0,43	-1 673	-8,66	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			12 315	0,28	19 367	0,43	-7 052	-36,40	
Total des produits financiers (III)			29 931	0,68	38 656	0,86	-8 725	-22,56	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			281 692	6,43	73 242	1,64	208 450	284,60	
Sur opérations en capital			299 891	6,84	62 530	1,40	237 361	379,60	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)			581 584	13,27	135 772	3,03	445 812	328,35	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			6 476 476	147,79	5 744 228	128,26	732 248	12,75	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-22 473	-0,50			-22 473	N/S	
TOTAL GENERAL			6 498 949	148,30	5 744 228	128,26	754 721	13,14	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			45 198	1,03	71 732	1,60	-26 534	-36,98	
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			901 267	20,57	909 080	20,30	-7 813	-0,85	
Services extérieurs			887 720	20,26	862 903	19,27	24 817	2,88	
Autres services extérieurs			528 709	12,06	600 399	13,41	-71 690	-11,93	
Impôts, taxes et versements assimilés			116 613	2,66	116 138	2,59	475	0,41	
Salaires et traitements			1 251 589	28,56	1 152 171	25,73	99 418	8,53	
Charges sociales			647 617	14,78	627 502	14,01	20 115	3,21	
Autres charges de personnel			37 466	0,85	9 974	0,22	27 492	275,64	
Subventions accordées par l'association			33 172	0,76	17 554	0,39	15 618	88,97	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	799 413	18,24	747 357	16,69	52 056	6,97
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations			139 268	3,11	-139 268	-100,00
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	17 600	0,40			17 600	N/S
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	558 378	12,74	152 787	3,41	405 591	265,46
Autres charges	115 508	2,64	30 785	0,69	84 723	275,21
Total des charges d'exploitation (I)	5 940 250	135,55	5 437 649	121,41	502 601	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	37 299	0,85	47 479	1,06	-10 180	-21,43
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	37 299	0,85	47 479	1,06	-10 180	-21,43
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	73 521	1,68	68 245	1,52	5 276	7,73
Sur opérations en capital	347 879	7,94	26 219	0,59	321 660	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	100 000	2,28			100 000	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	521 400	11,90	94 463	2,11	426 937	451,98
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	6 498 949	148,30	5 579 592	124,58	919 357	16,48
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			164 637	3,68	-164 637	-100,00
TOTAL GENERAL	6 498 949	148,30	5 744 228	128,26	754 721	13,14

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 35 906 354,23 E.

Le résultat net comptable est une perte de 22 472,91 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/01/2019 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Comme pour l'exercice précédent, les comptes consolidés de l'Association Diocésaine de Guadeloupe englobent les entités suivantes :

- Association Diocésaine de Guadeloupe
- Foyer Paul VI
- Foyer Sacerdotal Oscar Lacroix (anciennement Maison Diocésaine)
- Maison Episcopale
- Pastorale des Jeunes
- Service des Vocations
- Justice et paix
- TKL
- Aumônerie des Prisons

Depuis l'exercice précédent, les 43 paroisses de Guadeloupe, ainsi que le foyer sacerdotal sont pris en compte dans les comptes. Ces entités ont été intégrées sur la base des coûts historiques. Les associations diocésaines ont obligation d'additionner les comptes des paroisses avec ceux de la curie diocésaine. Les curés des paroisses ont obligation de transmettre, chaque année, les comptes de leur paroisse à l'évêque.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
 - Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
 - Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
 - Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Concernant les amortissements des immobilisations, afin de permettre une approche plus cohérente, les plans d'amortissements suivants ont été adoptés depuis le 1er janvier 2006.

- Logiciels 33 %,
- Site internet 20%,
- Terrains non amortissables,
- Eglises et locaux cultuels non amortissables,
- Autres immeubles sur sols propres (hors immeubles affectés à l'Evêché) 2%,
- Autres immeubles sur sols propres affectés à l'Evêché 2% sur une base amortissable limitée à 15% de leur valeur globale : l'hypothèse retenue étant que 15% de la valeur globale est sujette à être remplacée et entretenue,
- Aménagements sur constructions (hors aménagements affectés à l'Evêché) 4%,
- Aménagements sur constructions affectés à l'Evêché 4% sur une base amortissable limitée également à 15% de leur valeur globale (même hypothèse que précédemment),
- Matériel informatique 20%,
- Mobilier 10%.

L'association est propriétaire de bâtiments cultuels acquis après 1905.

Selon les principes comptables généralement appliqués, les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée normale d'utilisation.

Les archives comptables et administratives ne permettent pas de retracer le coût d'acquisition ou connaître la valeur vénale des immeubles les plus anciens. Ces actifs sont répertoriés, mais sont valorisés forfaitairement sur la base d'un euro.

De plus, les biens immobilisés doivent être décomposés en autant d'éléments significatifs.

Dans les comptes de l'Association, ces immobilisations n'ont pas fait l'objet d'une décomposition systématique. Il existe un impact sur le calcul des dotations aux amortissements.

En 1999, l'option pour le non amortissement de locaux cultuels avait été prise. Cette option sera abandonnée. Le patrimoine immobilier concerné fera dans un premier temps l'objet d'un inventaire puis les biens seront amortis.

Liste des paroisses intégrées

Abymes	Petit Bourg
Anse	
Bertrand	Petit Canal
Baie Mahault	Pointe Noire
Baillif	Port Louis
Bainbridge	Prise d'Eau
Bouillante	Raizet
Cadet	Sacre Cœur
Capesterre	
BE	Saint Anne
Capesterre	Saint
MG	Barthelemy
	Ste
Carmel	Bernadette
Cathédrale	Saint Claude
Deshaies	Saint François
La Désirade	Saint Louis
Gosier	Saint Martin
	St Pierre St
Gourbeyre	Paul
Goyave	St Rose
Grand Bourg	Terre de Bas
Lamentin	Terre de Haut
Les Mangles	Trois Rivières
Massabielle	Vieux-Fort
	Vieux
Morne à l'eau	Habitants
Moule	Foyer

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 42 311 360 E

Actif immobilisé - Curie	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	46 061	2127	-	48187
Immobilisations corporelles	31 093 017	1 202 536	536 616	31 758 939
Immobilisations financières	2 491 241	10 359	500	2 501 100
TOTAL	33 630 319	1 215 022	537 116	34 308 226
Actif immobilisé - Paroisses	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	491	-	-	491
Immobilisations corporelles	7 242 194	929 592	171 612	8 000 173
Immobilisations financières	2 450	20	-	2 470
TOTAL	7 245 135	929 612	171 612	8 003 134
TOTAL	40 875 454	2 144 634	708 728	42 311 360

Amortissements et provisions d'actif = 13 007 995 E

Amortissements et provisions - Curie	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	40 209	3003	-	43 212
Immobilisations corporelles	7 581 369	501 589	188 737	7 894 220
Autres Immobilisations financières	2 486 305	-	-	2 486 305
TOTAL	10 107 883	504 592	188 737	10 423 737
Amortissements et provisions - Paroisses	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	491	-	-	491
Immobilisations corporelles	2 288 945	294 821	-	2 583 768
Autres Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	2 289 436	294 821	-	2 584 259
TOTAL	12 397 319	799 413	188 737	13 007 995

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels informatique	36 276	34 512	1 764	3 ans
Site internet	12 402	9 191	3 211	5 ans
Terrains nus	201 876	0	201 876	Non amortiss.
Terrains aménagés	417 674	0	417 674	Non amortiss.
Agenc./amenagmt.terrains	19 849	14 887	4 962	Non amortiss.
Construction	26 690 987	5 696 912	20 994 076	10 à 50 ans
Bâtiment	373 695	112 891	260 804	Non amortiss.
Bat ens immob industriels	1 845 212	465 921	1 379 292	25 ans
Chapelle de mare-gaillard	11 664	0	11 664	Non amortiss.
Autr.ensembles immob.s/sol propre	1 822 563	258 293	1 564 270	25 ans
Inst.agenc./constructions	1 757 698	541 398	1 211 053	25 ans
Amenagts s/constr.s/sol propre				
Aménag. s/construc. sdc				
Amenagement s/contruc. mdp			-	
Aménagement centre ndg	177 760	36 390	141 369	10 et 25 ans
Eglises locaux cult.s/sol autrui	1 331 764	983	1 330 782	25 ans.
Autr.ensembles immob.s/sol d'autrui	2 248 920	1 594 897	654 023	25 ans
Amenagement construction	117 801	47 330	70 471	25 ans
Amenagement Petit Perou	30 858	30 858	-	5 ans
Materiel industriel	613 955	429 264	184 692	5 et 6 ans
Instal./agenc.divers	465 647	266 405	199 243	5 et 6 ans
Aménagement CPSO	99 899	5 333	94 566	1 à 7 ans
Materiel de transport	32 620	20 173	12 446	5 et 6 ans
Mat.bureau & informatique	334 167	237 261	96 907	5 et 6 ans
Mobilier	899 544	708 937	190 607	10 ans
Mobilier - orgue	30 056	4 610	25 446	10 ans
TOTAL	39 572 887	10 521 691	29 051 197	

Etat des créances = 2 967 647 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 498 912		2 498 912
Actif circulant & charges d'avance	468 735	468 735	
TOTAL	2 967 647	468 735	2 498 912

Provisions pour dépréciation = 132 005 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	14 405	117 600			132 005
Comptes financiers					
TOTAL	14 405	117 600			132 005

Produits à recevoir par postes du bilan = 126 883 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	126 883
Disponibilités	
TOTAL	126 883

Charges constatées d'avance = 63 373 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Valeur mobilière de placement = 4 051 070 E

Les valeurs mobilière de placement sont valorisées de la façon suivante au 31 décembre 2017.

	VALORISATION AU BILAN	VALORISATION AU 31/12/2017	PLUS ET MOINS VALUES LATENTES
SICAV/FCP	985 325	1 211 680	226 355
Portefeuille d'obligation et de SICAV/FCP	818 873	818 873	
Livrets bancaires	2 246 872	2 246 872	-
Total	4 051 070	4 277 425	226 355

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 24 260 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réaffectées					
Provisions pour risques	24 260				24 260
TOTAL	24 260				24 260

Etat des dettes = 3 455 170 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 507 473	491 535	1 015 939	
Dettes financières diverses	997 226	997 226		
Fournisseurs	150 134	150 134		
Dettes fiscales & sociales	383 432	383 432		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	392 724	392 724		
Produits constatés d'avance	24 180	24 180		
TOTAL	3 455 170	2 439 231	1 015 939	

Charges à payer par postes du bilan = 419 821 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	936
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	10 765
Dettes fiscales & sociales	70 887
Autres dettes	337 233
TOTAL	419 821

Produits constatés d'avance = 24 180 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le bilan passif

Le montant des engagements de départ à la retraite des salariés est évalué à 118 537 Euros (les prêtres ne sont pas pris en compte).

Le calcul des IDR a été basé sur les hypothèses suivantes :

- Revalorisation des salaires: 1% l'an
- Taux de rendement financiers: 3.6%
- Age de départ à la retraite: 65 ans
- Mise à la retraite d'office par l'employeur avec accord du salarié

Au 31/12/2017, aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été comptabilisée.

Le montant des engagements de départ à la retraite des prêtres n'a pu être évalué.

Le guide comptable de la CEF indique que la détermination du coût global du prêtre retiré doit prendre en compte deux éléments :

- Les sommes versées par l'association aux structures EHPAD pour couvrir les frais de résidence que les prêtres ne peuvent payer de leur propre revenu. Si le diocèse fait appel à l'aide sociale, ce qui est le cas de l'Association Diocésaine de Guadeloupe, cet élément peut être nul.
- Les sommes versées par l'AD en complément de revenu aux prêtres, au-delà de ce qu'ils perçoivent de la Cavimac ou des autres caisses de retraite. Dans le cas présent, le complément versé est perçu en honoraires de messes qui ne peuvent se provisionner.
- Ce total peut être complété de coûts indirects ou non apparents. L'association bénéficie de 15 places prioritaires au sein d'un Ehpac dont le terrain est inscrit à l'actif de l'Association depuis 1905 (donation de la messe de Mgr Genoud). On ne peut à ce titre déterminer un coût indirect.

Annexes

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Informations concernant le résultat exceptionnel

Produits exceptionnels sur opérations de gestion : 281 692 euros

Dont Produits exceptionnels curie : 114 503 euros

Dont Donation reçue curie : 90 000 euros

Dont Legs reçus curie : 50 000 euros

Produits exceptionnels sur opérations en capital 299 891 euros

Dont Quote part de subvention d'investissement : 22 891 euros

Dont éléments d'actifs cédés : 277 000 euros

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion : 72 521 euros

Charges exceptionnelles sur opérations en capital : 347 879 euros

Dont valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés : 347 879 euros

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

Catégories de salariés	Curie	Paroisse
Cadres	5	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	20	11
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	25	11

*Autres informations complémentaires*Mobilier :

Les éléments mobiliers des paroisses et de la curie diocésaine font l'objet d'un inventaire au sein de chaque entité.

Délai de paiement

Le délai moyen de paiement des dettes fournisseurs au 31 décembre 2017 est de 16 jours en moyenne.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires de commissaires aux comptes, comptabilisés en charges dans les comptes de l'Association pour l'exercice 2017, s'élève à 21 700 euros.

Engagements hors-bilan

Pour le financement de la rénovation de l'immeuble situé rue de la République à Pointe à Pitre, l'Association Diocésaine a sollicité un financement de 1.102.000 euros auprès de la banque BNP Paribas Guadeloupe. Dans le cadre de cet emprunt, l'immeuble fait l'objet d'une inscription d'hypothèque conventionnelle. Au 31 décembre 2017 le solde à rembourser de l'emprunt s'élevait à 257 326 euros.

L'Association Diocésaine s'est portée caution personnelle et solidaire envers la BFC/LCL dans le cadre d'un financement contracté par l'Ogec Sacré Coeur. Ce cautionnement a été consenti à hauteur de la somme en principal de 177 171 euros. Au 31 décembre 2016, les sommes restants dues sur ce prêt s'élèvent à 94.027 euros.

Dans le cadre du financement des travaux de rénovation des paroisses du Sacré-Cœur, de la Désirade, du Raizet, de Sainte Thérèse et de l'appartement du gardien de l'évêché, l'Association a sollicité un financement de la part de la BFC. Ce financement s'élève à 400 000 euros et doit être remboursé sur 12 ans, du 16 juin 2007 au 16 mai 2019.

Au 31 décembre 2017, le solde à rembourser de l'emprunt s'élevait à 59 611 euros.

Dans le cadre du financement des travaux de rénovation des églises des paroisses de Ste Bernadette, de Lauricisque, du Presbytère de Port-Louis et de Cadet, l'Association a sollicité un financement de la part de la BFC. Ce financement s'élève à 400 000 euros et doit être remboursé sur 12 ans, du 29 février 2008 au 30 janvier 2020.

Au 31 décembre 2017, le solde à rembourser de l'emprunt s'élevait à 86 299 euros.

Dans le cadre du financement des travaux de rénovation de la salle Magloire à Basse-Terre de l'association Mathias Forbin, de la villa Ste Thérèse et de la paroisse de Capesterre de Marie Galante. L'Association a sollicité un financement de la part de la BFC. Ce financement s'élève à 400 000 euros et doit être remboursé sur 12 ans, du 23 juin 2008 au 23 mai 2020.

Au 31 décembre 2016, le solde à rembourser de l'emprunt s'élevait à 99 327 euros.

Ces 3 lignes de crédit, d'un montant total de 1 200 000 Euros ont fait l'objet d'une négociation unique. Les garantis sont le nantissement d'un certificat de dépôt négociable détenu dans les livres de la BFC pour un montant de 400 000 euros et le nantissement d'un compte d'instruments financiers (obligations) à hauteur de 200 000 euros.

Dans le cadre du financement de la construction et de l'aménagement du centre Siméon Oualli aux Abymes, l'Association a sollicité un financement de la part de la BFC. Ce financement s'élève à 120 000 euros et doit être remboursé sur 15 ans. Dans ce cadre, un compte titre a été nanti au sein de la BFC pour un montant représentant au moins 50% du montant du crédit.

Au 31 décembre 2017, le solde à rembourser de l'emprunt s'élevait à 42 837 euros.

Dans le but de faire l'acquisition de plusieurs ensembles immobiliers, situés aux Abymes et à Terre de bas Les Saintes, l'Association Diocésaine a sollicité, le 18 Juillet 2017, un financement auprès de la BFC.

Le montant de ce financement s'élève à 1 000 000 euros.

Au 31 décembre 2017, le solde à rembourser de l'emprunt s'élevait à 961 067 euros.

Prêt :

L'Association a effectué un prêt à de la société FIRST. Au 31 décembre 2017, ce prêt s'élève à 1 899 171 euros. En garantie de ce prêt, l'association a obtenu une promesse d'hypothèque à première demande à hauteur des encours existant à la date de la demande du créancier. Cette promesse d'hypothèque porte sur des ensembles immobiliers détenus par la SA First.

La promesse d'affectation hypothécaire est consentie jusqu'à complet remboursement de la dette susvisée, en principal, intérêts et accessoires.

Au 31 décembre 2017 ce prêt est déprécié à hauteur de 1 899 171 euros.

Valorisation du bénévolat :

Actuellement, il est établi une lettre de mission pour les bénévoles de l'Association Diocésaine.

A terme, une méthode de valorisation de la contribution des bénévoles sera élaborée.

Créances FIRST

La situation nette de la First au 31/12/2010 est négative pour 1.556 K€.

Son endettement global au 31/12/10 est estimé à 3.611 K€

Une dette ADG de : 1.802 K€

Une dette CGG de : 1.794 K€ (Il s'agit en fait d'une dette auprès du Conseil régional)

La société First est propriétaire d'un terrain situé à Gourbeyre et estimé le 07 aout 2014 à 1.869.372 euros.

Le Conseil Régional de Guadeloupe bénéficie d'une hypothèque à hauteur de 400.000 euros sur ce terrain.

La Société First a consenti une promesse de vente à l'ADG.

Une provision de la créance ADG a été constituée, pour un montant total de 1 899 171 euros.

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 126 883 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Org.soc. produits a recevoir(438700)	2 537
Deb et cred divers produits a recevoir(468700)	124 347
TOTAL	126 883

Charges constatées d'avance = 63 373 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	63 373
TOTAL	63 373

Charges à payer = 419 821 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Int courus/emprunts etablissts crédit(168840)	936
TOTAL	936

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(408100)	10 765
TOTAL	10 765

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés a payer(428200)	55 196
Org.soc. congés a payer(438200)	15 691
TOTAL	70 887

Autres dettes	Montant
Deb et cred divers charges a payer(468600)	337 233
TOTAL	337 233

Produits constatés d'avance = 24 180 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	24 180
TOTAL	24 180

Faits marquants de l'exercice

Dans la nuit du 5 au 6 Septembre 2017, les îles situées au nord de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, ont été dévastées par l'ouragan IRMA.

Cet ouragan a endommagé de nombreuses églises et notamment celle de l'Assomption à Gustavia.

Dans le but de réparer les églises endommagées et de venir en aide aux paroissiens des îles du nord, l'Association diocésaine a constitué un fond dédié d'une valeur de 696 579 euros.

Ce fond est principalement constitué des éléments suivants :

- Affectation de dons reçus par les paroisses : 380 645€
- Provision constituée en vue de couvrir les dépenses de réparation dont le montant total est estimé à 315 934 euros.

Pour SMC GUADELOUPE
Fait à BAIE MAHAULT CEDEX
le 11/01/2019